

## SEANCE DU 4 FEVRIER 2014

L'an deux mil quatorze, le mardi quatre février à vingt-heures trente, le Conseil Municipal en session ordinaire s'est réuni au lieu et place habituels sous la présence de Monsieur Jean-Claude GRANGER, Maire.

### Etaient présents :

MM. GRANGER, LEON, Mme MOREIRA, M. TOUZET, Mme BADEAU, MM. MARECHAL, LE GUERN et COOLEN.

### Etaient absents :

Mme VALLAS, M. COCHARD .

Secrétaire de Séance : Monsieur Denis COOLEN.

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

### 1) Nomination du délégué au Syndicat mixte de la Voise :

Le Conseil Municipal a approuvé les nouveaux statuts du Syndicat de la Haute et Basse Voise lors de sa séance du 11 octobre 2013.

En cette séance, le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués chargés de représenter notre Commune lors des réunions de ce Syndicat – à savoir :

Délégué Titulaire : M. LE GUERN James

Délégué Suppléant : M. COOLEN Denis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité – approuve l'élection de ces délégués.

### 2) Demandes de subvention pour séjour linguistique :

Monsieur le Maire nous présente quatre courriers d'administrés faisant une demande de subventions pour les séjours linguistiques de leurs enfants.

- 1 ère demande écrite de M. Mme MOREIRA, pour le séjour de Elizéa MOREIRA, du 1er au 06 mai 2014 à Londres (coût du séjour 323 €) – Mme Moreira étant concernée, elle quitte la salle et ne participe pas au vote de ce point.
- 2ème demande écrite de M. Mme GALLERAND, pour le séjour de Andréa GALLERAND, du 1er au 06 mai 2014 à Londres (coût du séjour 323 €).
- 3ème demande écrite de M. Mme LÉGER, pour le séjour de Juliette LÉGER, du 1er au 06 mai 2014 à Londres (coût du séjour 323 €).
- 4ème demande écrite de M. Mme COURDAVAULT, pour le séjour de Vincent COURDAVAULT, du 20 au 27mars 2014 en Espagne (coût du séjour 300 €).

Il est rappelé que ces subventions pour séjour linguistique doivent être demandées avant le 15 février de chaque année et par courrier. Cette subvention ne sera attribuée qu'une seule fois par enfant durant sa scolarité et pour ceux fréquentant le collège uniquement.

Un courrier sera adressé aux familles concernées pour les informer de cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil attribue à l'unanimité une aide de **cent euros** aux familles Gallerand, Léger, Courdavault et Moreira. Ces montants seront inscrits budget primitif 2014.

### **3) Adhésion au SIRP de Béville le Comte :**

Les communes de Saint Léger des Aubées, Santeuil et Moinville la Jeulin, souhaitent quitter le SIRP de Francourville pour adhérer à celui de Béville le Comte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sous réserve du retrait des trois communes concernées du SIRP de Francourville.

### **4) Convention GRDF :**

Le Conseil Municipal attend la convention GRDF, mais donne d'ores et déjà, pouvoir à Monsieur le Maire pour le représenter et prendre les décisions utiles.

### **5) Information sur les découpages des cantons :**

Il y aura 15 cantons, contre 29 actuellement. Pour information, faute de concertation avec les communes, la C.C.B.A. a délibéré contre cette décision administrative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse également le découpage proposé.

### **6) Unité de tri de déchets situé sur l'ancien camp militaire :**

Le Conseil Municipal va poser les questions suivantes à Monsieur le Préfet :

« Monsieur le Préfet, le Conseil Municipal de Roinville sous Auneau, est inquiet de la proportion que prend l'entassement des déchets sur l'aire de stockage appartenant à Monsieur Morel. » « Ces Déchets sont-ils autorisés ? » « Ces déchets sont ils sans danger pour l'environnement et donc pour la santé de nos administrés ? »

### **7) Enquête publique pour le PLU d'Auneau :**

L'enquête publique pour la 3<sup>ème</sup> révision du PLU aura lieu du 1er février au 8 mars inclus en mairie d'Auneau.

Le Commissaire Enquêteur y sera présent les 3 et 15 février ainsi que le 7 mars.

Pendant la durée de l'enquête les observations sur les projets de révision pourront être consignées sur un registre d'enquête en Mairie d'Auneau aux jours et heures d'ouverture de cette dernière.

### **8) Questions diverses :**

Le Conseil Municipal exprime son mécontentement face à la dégradation des chemins communaux - les agriculteurs devront mettre tout en œuvre pour les respecter et réparer les dommages qu'ils occasionnent. Les chemins sont la propriété de tous les administrés mais ne sont dégradés que par quelques uns.

La séance est levée à 22 heures 15 minutes.